

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur André KLEIN-MOSSER

Etaient
présents : Monsieur André KLEIN-MOSSER, président de séance

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

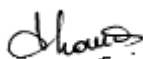
**N° CP/2013/683 - Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS
- 2132
Dispositif harmonisé d'aide à la création et à la reprise
d'entreprises artisanales - Prise en charge partielle du coût de
garanties bancaires accordées par la SIAGI**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à divers artisans, des subventions d'un montant total de 82 375 € au titre du dispositif harmonisé d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales mis en place en partenariat avec la Chambre de métiers d'Alsace, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin ; les montants correspondants seront versés aux bénéficiaires en deux fois maximum après validation des décomptes définitifs par les services de la Région Alsace

- à la Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissements (SIAGI), une subvention d'un montant global de 10 247,50 € au titre de la prise en charge partielle par le Département du coût des commissions et frais des garanties bancaires accordées par la SIAGI à diverses entreprises artisanales pour le deuxième trimestre 2013 ; la SIAGI est chargée de verser le montant correspondant à chacun des bénéficiaires.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80363-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13